



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 89376

Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inquiétudes ressenties par la Confédération française des retraités sur le PLFSS qui, s'il met à contribution les assurés, leurs mutuelles, certaines entreprises et l'industrie pharmaceutique, notamment, ne prévoit strictement aucune disposition concernant les prescripteurs. Or ce sont eux qui sont toujours à l'origine des dépenses de santé prises en charge. Peut-on continuer à demander toujours plus aux seuls assurés et, dans le même temps, laisser les prescripteurs libres de tout effort dans un système de rémunération à l'acte qui favorise l'inflation des dépenses ? Il le remercie de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89376

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2994